



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 septembre 2014

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie

Etat des décisions prises depuis le conseil municipal du 6 juin 2014

- Acceptation d'un don de 500.00€ suite à la dissolution de l'association AOC
- Rétrocession de la case de columbarium de Mr et Mme Bernard LETELLIER
- Baisse du montant du loyer du logement communal : 350.00€ au lieu de 400.00€

1- RPQS 2013

- 1.1-Le conseil municipal approuve le rapport concernant les services d'eau potable de l'année 2013 présenté par le SIAEP de SASSAY.
- 1.2-De même, le rapport annuel concernant les services de l'assainissement collectif présenté par la commune de Choussy est approuvé.

2- Budget communal

- 2.1- Il sera versé à Mr le Curé de Contres une indemnité pour le gardiennage de l'église de CHOUSSY d'un montant de **119.55€**.
- 2.2- La redevance demandée à ERDF pour l'occupation du domaine public pour le passage de ses réseaux s'élève à **195.00€**
- 2.3- La redevance due par France Telecom pour l'occupation du domaine public pour le passage de ses réseaux est de **346.00€**
- 2.4- Le conseil municipal décide le maintien de la part communale de la Taxe d'Aménagement à **1%** pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable à partir d'une superficie de **10m²**.
- 2.5- Le repas des Aînés (+65 ans) aura lieu le **Dimanche 19 octobre 2014**. Le tarif est fixé à **25.00€** pour les participants de – de 65 ans.

3-Voirie

- 3.1- Le conseil municipal approuve le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) présenté par Mr le Maire.
- 3.2- La commune décide d'adhérer à l'Agence Technique Départementale qui se substitue aux services de l'Etat dans le domaine de la Voirie. La participation financière est de 1€/habitant. Mr Thierry GOSSEAUME est désigné en tant que représentant de la commune.

4- Divers

- 4.1- Le conseil municipal vote une motion de soutien à l'action de l'AMF sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat.
- 4.2- Suite à leur cessation d'activité, Mr et Mme Serge SERGUEFF mettent à la vente la licence IV. Le conseil municipal décide de l'acquérir pour éviter de la voir partir sur une autre commune et accepte l'offre de Mr et Mme SERGUEFF, soit **2 200.00€ TTC**.
Le conseil municipal autorise Mr le Maire à procéder à l'authentification de l'acte d'acquisition de la licence de boissons de 4^e catégorie et désigne Mr Denis RIOLAND, 1^{er} adjoint pour procéder à l'acquisition et signer les pièces administratives y afférentes.
Cette acquisition implique une modification du budget de la commune 2014.

Fait et affiché à CHOUSSY, le

LE MAIRE
Thierry GOSSEAUME